

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2015 à 19 h 30

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Gérard DELORME (arrivé durant la séance), Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Gérard GUYARD, Françoise WICKER, Jamilah HABSAOUI, Françoise BAUDOT, Farid AIT KICHA (excusé - arrivé et parti durant la séance), Françoise VERMILLARD, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Brice BESNARD, Sonia PATOURET, François-Xavier NAULOT (excusé et arrivé durant la séance), Patrick LEBLANC, Gérard DEMARTINI et Florian LE MOING.

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Gérard DELORME (retard excusé) donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD
Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI
Monsieur Bernard DESCHAMPS donne pouvoir à Madame Françoise VERMILLARD
Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Monsieur Brice BESNARD
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Madame Françoise BAUDOT
Madame Isabelle MARIANI donne pouvoir à Monsieur Camille BOERIO
Monsieur Mourad CHENAF donne pouvoir à Monsieur François Xavier NAULOT
Madame Denise GALLIMARD donne pouvoir à Monsieur Patrick LEBLANC

Absent(es) excusé(es) : Madame Cécile VIOLLET

Secrétaire de séance : Monsieur Brice BESNARD

Convocation du 18 septembre 2015 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Le Maire informe l'assemblée de l'ajout de trois sujets en affaires et questions diverses, des pouvoirs donnés et des documents déposés sur table.

1. Procès-verbal de séance du conseil municipal - adoption

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015.

2. Compte rendu des délégations données au Maire par le conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte des décisions prises par le Maire, depuis la dernière séance, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties (article L. 2122-22 du CGCT).

3. Représentation du conseil municipal – information et compte rendu des réunions

Le Maire fait part de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale présentée par le Préfet de l'Yonne et portant sur la révision du schéma départemental de coopération Intercommunal.

INTERCOMMUNALITE

4. Rapports annuels 2014 établis par la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (CAVM)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation des rapports annuels établis par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale.

5. Etablissements publics intercommunaux – rapports annuels d'activités

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire de la présentation des rapports transmis par les établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- ✓ SDEY (syndicat départemental d'énergies de l'Yonne)
- ✓ SIVU de la Vallée du Cousin
- ✓ Parc Naturel Régional du Morvan

FINANCES

6. Décisions modificatives budgétaires – exercice 2015 : budgets principal et annexes

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives budgétaires proposées portant sur des ajustements de crédits (budget principal et budgets annexes « cinéma », « camping », « forêt », services de « l'eau » et de « l'assainissement »).

7. Remboursement de frais par un tiers sur le budget du camping

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des frais postaux engagés pour l'envoi d'effets personnels oubliés par une personne ayant séjourné au camping cet été.

8. Fonds de solidarité pour les agriculteurs-éleveurs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un fonds de solidarité pour les agriculteurs-éleveurs icaunais en difficulté et ce, en raison de conditions climatiques exceptionnelles, soit le versement d'une contribution d'un euro par habitant.

9. Subventions aux établissements publics et aux associations – exercice 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue aux établissements publics ou association, les subventions ou acompte sur subvention proposées.

10. Entrée au capital de la SPLAAD (Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise)

Le conseil municipal décide l'entrée de la ville d'Avallon au capital de la SPLAAD à hauteur de 30 000 €, afin de réaliser diverses opérations d'aménagement telles que définies à l'article L.300.1 du Code de l'Urbanisme.

Résultat du vote :

25 voix "POUR" et 3 abstentions : S. PATOURET et F.X. NAULOT (2 voix – pouvoir de M. CHENAF).

11. Réhabilitation de la toiture de l'Ecole élémentaire des Chaumes

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés de travaux de réhabilitation de la toiture de l'Ecole élémentaire des Chaumes, pour la somme totale de 207 296.00 € H.T.

12. Collégiale Saint Lazare – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation nécessaire selon la procédure de l'appel d'offres ouvert afin de recruter un maître d'œuvre pour l'opération de restauration des couvertures, charpentes, maçonneries extérieures et étude sur le projet de restauration et de protection des portails de la Collégiale Saint-Lazare.

13. Jury de concours – membres statuant en raison de leur compétence : indemnisation

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la rémunération des architectes et experts désignés pour participer aux jurys de concours, quelle que soit la procédure de sélection retenue, ainsi que du remboursement de leur frais de déplacement, selon les conditions proposées.

RESSOURCES HUMAINES

14. EPIC Office de Tourisme d'Avallon - renouvellement de la mise à disposition d'un agent

Le conseil municipal décide de renouveler la mise à disposition de l'office de tourisme d'Avallon de l'agent non titulaire assurant la direction de la structure.

Résultat du vote :

22 voix "POUR", 1 voix « CONTRE » : S. PATOURET et 2 abstentions : F.X. NAULOT (2 voix – pouvoir de M. CHENAF), sachant que G. DEMARTINI et F. LE MOING n'ont pas pris part au vote.

URBANISME – HABITAT ET PATRIMOINE

15. Etude de requalification de l'ex RD 606 suite à la mise en service de la rocade d'Avallon

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer une consultation pour une étude de requalification et d'aménagement de l'ex RD 606 (niveau esquisse/étude de définition).

16. Etude pré-opérationnelle au programme de revitalisation du centre-bourg (valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite les concours financiers de l'Anah et de l'Etat, au titre de la DETR 2015 (Etudes de faisabilité - Ingénierie territoriale), pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle au programme de revitalisation du centre-bourg et autorise le Maire à signer le marché avec le cabinet en charge de cette étude.

17. Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée, pour continuer et finir la mise en conformité des locaux communaux, et approuve le document présenté comportant un descriptif sommaire des travaux à réaliser, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage des travaux et leurs financements.

18. Résiliation amiable du bail emphytéotique avec Pôle Emploi

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la résiliation amiable du bail emphytéotique conclu en 1990 avec les services de Pôle Emploi pour les locaux du 2 rue du Général Leclerc, qui seront prochainement libérés et sans aucune indemnité.

19. Convention relative au transfert des biens immobiliers dans le cadre de la réorganisation des services d'incendie et de secours de l'Yonne – avenant n° 2

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant portant sur la restitution par le SDIS de l'Yonne de deux pavillons vacants, faisant précédemment l'objet d'une mise à disposition, et décide de réintégrer ces deux parcelles dans le domaine privé de la commune, après déclassement, et de mettre en vente ces deux biens.

20. Vente d'une propriété communale située 7 rue du Collège

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente de l'immeuble sis 7 rue de Collège, cadastré section AM n°296 et d'une bande de terrain ceinturant le bâtiment, au prix de 65 000 €.

21. Mise en vente de l'immeuble communal situé 1 ruelle d'Auvergne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise en vente de l'immeuble situé 1 Ruelle d'Auvergne, habitation actuellement vacante et ne faisant pas l'objet de projet particulier pour la commune.

22. Vente d'un terrain communal sis 60 ter rue de Lyon à la SCI BUROVERT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre une surface d'environ 500m² issue d'une parcelle communale sise à l'arrière de l'ensemble immobilier appartenant à la SCI BUROVERT, pour permettre à cette société d'étendre l'espace dédié au stationnement des véhicules.

23. Vente d'un terrain à la SNC Lidl au lieudit la Petite Corvée

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la SNC Lidl France une surface d'environ 8 170 m² issue de la parcelle communale jouxtant la propriété de cette société et ainsi permettre l'extension de son magasin, sachant que cette partie de parcelle fait préalablement l'objet d'un déclassement et est intégrée au domaine privé de la commune en vue de sa cession.

24. Avis de la commune sur la vente de deux logements sociaux appartenant au bailleur social Domanys

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les ventes de deux logements appartenant à l'Office Public de l'Habitat « DOMANYS ».

PATRIMOINE FORESTIER

25. Forêt communale d'Avallon – plan de coupe de l'exercice 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de coupe de la forêt communale d'Avallon pour l'exercice 2016 proposé par l'Office National des Forêts.

SOLIDARITE – EDUCATION – CITOYENNETE ET ENFANCE

26. Contrat de veille et de revitalisation

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire à signer le contrat de veille et de revitalisation proposé par l'Etat, arrête la composition du comité de pilotage chargé de la mise en œuvre et du suivi de ce dispositif et désigne les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein dudit comité.

27. Participation financière de la ville d'Avallon aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de Sauvigny-le-Bois

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation financière de la ville aux charges de fonctionnement de l'école de Sauvigny-le-Bois pour l'année scolaire 2011/2012 pour un enfant domicilié à Avallon et scolarisé en classe maternelle.

28. Crèche « Caribou » - projet sensoriel EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'un espace sensoriel au sein de la crèche « Caribou » et sollicite tout concours financier pour cette opération.

ACTION ET ANIMATION CULTURELLES

29. Subventions aux associations – exercice 2015 : attribution définitive

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la subvention définitive à l'association JAVA pour les manifestations organisées durant l'année 2015, conformément à la convention de partenariat.

30. Cinéma Le Vauban – tarifs des séances exceptionnelles de retransmission de concerts, spectacles et manifestations sportives

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 10 € et 4 € (moins de 14 ans) les tarifs des entrées pour les séances exceptionnelles de retransmission de concerts, spectacles et manifestations sportives qui seront proposées au Cinéma « le Vauban ».

31. Conservatoire municipal d'Avallon Jorge Ferreira – discipline théâtre : gratuité des inscriptions et droits de scolarité pour les élèves des classes à horaires aménagés théâtre du Collège Maurice Clavel

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité des inscriptions et droits de scolarité pour la discipline théâtre dispensée au conservatoire d'Avallon aux élèves des classes à horaires aménagés théâtre du collège Maurice Clavel.

SPORT ET JEUNESSE

32. Stade Léon Laurent – règlement intérieur

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement du stade Léon Laurent, proposé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS

33. Affaires et questions diverses

✓ Crèches « Caribou » et « Galipette » – marché pour fourniture et livraison des repas :

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un marché pour la fourniture et la livraison de repas pour les crèches municipales avec l'entreprise S.H.C.B., à compter du 1^{er} octobre 2015, lequel sera identique tant dans ses modalités d'exécution que dans ses conditions économiques et de durée à celui conclu par erreur par l'EPA-CCAS.

✓ **Renouvellement de la convention de participation financière de la CCAVM pour les entrées à la piscine des écoles de la CCAVM**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention portant sur la participation financière de la CCAVM pour les entrées à la piscine municipale des élèves des écoles de l'EPCI, pour l'année 2015/2016 et les années à venir.

✓ **Subvention exceptionnelle – association Secours Populaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à titre exceptionnel au comité de l'Avallonnais du Secours Populaire une subvention de 200 € pour l'organisation d'une soirée théâtrale le 6 novembre prochain.

34. Informations du Maire

Le Maire fait part à l'assemblée :

- des remerciements reçus pour les aides apportées par la ville
- de l'appel à témoin pour les dégradations commises sur la nouvelle aire de détente installée aux Isles Labaumes, sachant que des sanctions seront prises
- de sa volonté de déposer une plainte suite à un nouvel affichage sauvage et important du Front National à la Morlande constaté ce jour

La séance est levée à 23 h 00.
